

CONTRAT DE LOCATION DU PARQUET FLOTTANT

Coordonnées du propriétaire :

Association Sportive et Culturelle
Concordia Marienthal (ASCCM)

Représentée par son président

Siège social :

17a, rue de la Gare
67500 MARIENTHAL

Représenté par délégation par :

Tél – E-mail :

Coordonnées du preneur :

Nom (ou raison sociale) :

Prénom :

Adresse (n° et rue) :

Ville :

Tél :

E-mail :

DESCRIPTIF DU MATERIEL : Parquet flottant épais de 73 m² (10m28 sur 7m14), en bon état, pouvant servir de piste de danse, ou de scène. Il est à poser sur un sol dont la surface est obligatoirement stable et plane, et dans un endroit de montage qui ne doit pas être exposé ni à l'humidité, ni à l'extérieur.

MISE A DISPOSITION DU MATERIEL : Le preneur ne pourra ni céder, ni sous-louer le matériel. S'agissant de planches à clipser, le preneur est supposé connaître le fonctionnement et la manipulation du matériel. Il sera donc tenu responsable de tout mauvais emploi. Le preneur décharge l'ASCCM de tout dégât ou accident provenant de l'utilisation du matériel. Le matériel est à récupérer et à restituer par les propres moyens du preneur, au siège social de l'ASCCM, 17a, rue de la Gare à Marienthal.

- Date et heure de récupération convenues :
- Date et heure de restitution convenues :

DUREE ET DATE DE LOCATION :

- Un week-end complet : duau.....

MONTANT DE LA LOCATION :

- La location pour un week-end complet est : 150€

Le montant dû de 150€ est à régler par chèque, établi au nom de l'ASCCM, le jour de la récupération du matériel.

DEPOT DE GARANTIE : un chèque de caution de 400 € est à remettre le jour de la mise à disposition du matériel. Il est mis en attente d'encaissement jusqu'à la restitution du matériel, et sera remis au preneur sous réserve de non-dégradation et de retour du matériel dans son état originel et dans les délais convenus. Il couvrira tout ou partie des dégradations survenues pendant la location.

Passé un délai de 24 heures, si le matériel n'est pas rendu, une pénalité de 50€ supplémentaires sera réclamée par jour de retard.

J'atteste avoir constaté le bon état du matériel loué (avant la prise en location) et avoir pris connaissance du contrat de location.

CONTRAT ETABLI EN 2 EXEMPLAIRES LE :

SIGNATURE : du propriétaire

SIGNATURE : du preneur,

précédée de la mention « lu et approuvé »